

Hausse du SMIG au Maroc à partir du 1^{er} Juillet 2020

Conformément au décret N° 2.19.424 relatif à la revalorisation du SMIG et du SMAG publié au bulletin officiel du 27 juin 2019, le SMIG et le SMAG enregistreront une augmentation de 5% à partir du 1^{er} Juillet 2020.

En effet, le salaire minimum légal (SMIG) pour une heure de travail pour les professions libérales et les secteurs de l'industrie et du commerce passera de **14,13 DH** à l'heure à **14,81 DH** à l'heure.

Au même titre, le salaire minimum légal pour une journée travail dans le secteur de l'agriculture sera de **76,70 DH** au lieu de **73,22 DH**, à partir du 1^{er} juillet 2020.

L'évolution minimale des salaires et cotisations à partir du 1^{er} juillet 2020 peut être présentée comme suit :

- ✓ Pour le secteur d'industrie, de commerce et de professions libérales

Eléments	Avant Juillet 2020	Après Juillet 2020	Variation en MAD
	Montant	Montant	
SMIG Horaire	14,13	14,81	0,68
Nombre d'heures par mois	191,00	191,00	0,00
SMIG Mensuel	2.698,83	2.828,71	129,88
Cotisations patronales CNSS	458,26	480,31	22,05
Cotisations salariales CNSS	120,91	126,73	5,82
Cotisations patronales AMO	110,92	116,26	5,34
Cotisations salariales AMO	60,99	63,93	2,94
Impôt sur le revenu	0,00	0,00	0,00
Salaire net à payer	2.516,93	2.638,05	121,13

✓ Pour le secteur d'agriculture

Eléments	Avant Juillet 2020	Après Juillet 2020	Variation en MAD
	Montant	Montant	
SMAG Journalier	73,22	76,70	3,48
Nombre de jours par mois	26,00	26,00	0,00
SMAG Mensuel	1.903,72	1.994,20	90,48
Cotisations patronales CNSS	323,25	338,62	15,36
Cotisations salariales CNSS	85,29	89,34	4,05
Cotisations patronales AMO	78,24	81,96	3,72
Cotisations salariales AMO	43,02	45,07	2,04
Impôt sur le revenu	0,00	0,00	0,00
Salaire net à payer	1.775,41	1.859,79	84,38

Il y a lieu de noter que cette augmentation concerne également les travailleurs domestiques conformément à la loi 19-12 entrée en vigueur à partir du 2 octobre 2018.

Par conséquent, le nouveau coût social global engendré par cette variation du SMIG et SMAG se présente comme suit :

Eléments	Secteur d'industrie, de commerce et de professions libérales		Secteur d'agriculture	
	Montant	Augmentation	Montant	Augmentation
Salaire de base	2.828,71	129,88	1.994,20	90,48
Cotisations patronales	596,57	27,39	420,58	19,08
Coût social global	3.425,28	157,27	2.414,78	109,56

Contact :

AUDINEX

Adresse : 7 Rue Georges Sand, Residence Rayhane II, Etage 5 Bureau 14, Val Fleuri - Casablanca

Téléphone : 05 22 23 43 66

Email : contact@audinex.ma